

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service Développement des Grands Projets  
11409

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

**OBJET : Soutien au Club de la Croisière Marseille-Provence.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au tourisme, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n°102 de la Commission permanente du 15 septembre 2017, le Département a décidé d'adhérer au Club de la Croisière Marseille Provence en qualité de membre partenaire «Prestige». Il dispose d'un siège et d'une voix au conseil d'administration où il est représenté par Madame Danièle Milon. Il acquitte à ce titre une cotisation annuelle de 15 000 €

L'adhésion de la collectivité doit être renouvelée au titre de l'année 2019.

A la suite des années précédentes, il vous est proposé d'apporter un soutien financier au fonctionnement du Club de la Croisière Marseille Provence pour la mise en œuvre de son plan d'action annuel et son travail de développement vertueux de l'activité croisière à l'échelle du Département. Cette année, au delà des actions de promotion et de communication lancées en 2018, le club a développé de nouvelles actions en faveur de la transition éco-énergétique en relation avec l'ensemble de l'écosystème maritime.

Par ailleurs, le club a élargi ses activités au champ de la croisière fluviale dans l'ensemble du périmètre Provence. Il poursuit l'identification des acteurs de ce marché, de leurs perspectives de développement sur le Rhône et de leurs attentes.

La démarche lancée a pour finalité de sensibiliser les acteurs locaux, de coordonner les initiatives, de disposer d'un guichet unique et de promouvoir une « approche business » du marché de la croisière fluviale.

Cette expertise interviendra en appui de la mise en œuvre du projet de « Provence fluviale », porté par le Conseil Départemental et un ensemble de partenaires, dont l'objet est le développement de la croisière fluviale au sud du Rhône, au départ de quatre villes escales : Arles, Tarascon, Port-Saint-Louis, Martigues.

Le volet tourisme de ce projet est un aspect essentiel de la réussite de la démarche, et doit se construire concomitamment à l'aménagement des zones d'escale susceptibles d'accueillir des bateaux de nouvelles générations.

Des éléments stratégiques ont été fixés pour proposer une offre globale valorisant les spécificités de chaque escale au sein d'une entité « Provence Fluviale ». Cette offre qualitative doit être adaptée aux attentes des compagnies de croisière fluviale et de leurs clients, suffisamment construite et originale pour peser face aux autres destinations, suffisamment diversifiée pour que les mêmes clients puissent revenir dans les mêmes lieux, curieux de thématiques différentes.

La déclinaison d'un certain nombre d'actions est assurée par le Club de la Croisière pour le volet commercialisation/promotion et relations avec les opérateurs, conjointement avec l'association Provence Tourisme qui coordonnera la création et la promotion de l'identité Provence fluviale et de ses escales.

Ces actions sont conduites en étroite collaboration avec tous les acteurs du territoire, notamment le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, les communes, Provence Tourisme et l'Aéroport Marseille Provence.

Au regard de ces évolutions, il vous est proposé de renforcer notre soutien au Club de la croisière pour permettre le développement de l'expertise du volet fluvial et de lui accorder une subvention de 60 000 € au titre de l'année 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL